



UNION INTERPARLEMENTAIRE

Troisième Commission de l'Assemblée générale

Point 28 de l'ordre du jour : Promotion de la femme

Déclaration de M. Alessandro Motter, Conseiller principal

New York, 11 octobre, 2011

Monsieur le Président,

Parmi les mesures fondamentales pour l'émancipation des femmes au sein de la société, il y a leur participation à la vie politique. Les statistiques que l'UIP a publiées ces dix dernières années permettent un optimisme prudent.

- En 1995, les femmes représentaient 11,3 % des parlementaires à l'échelle mondiale, contre 19,3 % aujourd'hui.
- En 1995, la Suède se classait première en pourcentage de femmes au Parlement. Aujourd'hui, deux parlements ont une majorité de femmes : celui du Rwanda, avec 56 %, et celui d'Andorre, avec 53 %.
- En 1995, seuls cinq parlements avaient atteint la barre des 30 % de femmes, contre 26 aujourd'hui.
- Enfin, en 1995, il y avait 24 présidentes de parlement. Aujourd'hui, elles sont 40.

Globalement, les progrès accomplis pas à pas ces dernières années sont encourageants, mais nous sommes encore loin de la parité. Au rythme actuel, avec une progression inférieure à un point de pourcentage par an, l'objectif de Beijing d'avoir 30 % de femmes au Parlement ne sera pas atteint avant 2025 et il faudra encore 50 ans pour arriver à la parité. Nous devons faire mieux. Nous *pouvons* faire mieux.

L'UIP se félicite de la proposition de résolution sur les femmes et la vie politique qui a été déposée auprès de cette commission pour donner un nouvel élan à ce sujet. Nous espérons qu'il en résultera un texte énonçant des objectifs et des mécanismes précis pour promouvoir les femmes en politique, un texte que nous puissions soumettre à nos Parlements Membres pour obtenir leur adhésion.

Il y a trois points sur lesquels nous tenons à appeler l'attention d'après l'expérience que nous avons de l'appui des femmes au Parlement.

Il s'agit d'abord d'examiner le cadre juridique et politique d'un pays afin de le purger de toute discrimination et éventuellement d'autres défauts. Si l'on se penche sur la situation des pays qui comptent plus de 30 % de femmes au Parlement, on peut noter trois éléments :

- la grande majorité de ces pays appliquent le scrutin de liste proportionnel,
- la plupart d'entre eux ont aussi adopté des mesures spéciales sous une forme ou une autre pour favoriser la participation des femmes à la vie politique, en particulier l'application de quotas, qu'ils soient inscrits dans la loi ou appliqués à l'initiative des partis,

- enfin, nombre de ces pays ont récemment connu une période de transition et ont su tirer parti de ce moment de réforme pour corriger les discriminations du passé et adopter un cadre juridique facilitant la participation des femmes à la vie politique dans des conditions d'égalité avec les hommes.

Pour résumer : le mode de scrutin est important, les mesures spéciales provisoires sont essentielles et il est important de ne pas manquer les occasions de réforme et de ne pas laisser retomber la dynamique politique.

L'UIP est aussi particulièrement attentive au cadre juridique d'un pays. On ne peut en effet nier que la Constitution et les lois sur les médias, les partis, les campagnes politiques, etc. ont une incidence sur la participation des femmes à la vie politique. Il importe de mesurer cette incidence et d'intervenir là où c'est nécessaire.

Ensuite, pour l'UIP, il faut s'intéresser à l'émancipation globale des femmes, essentielle pour qu'elles aient accès à la vie politique et y aient davantage de poids. Pour faire de la politique, il faut des connaissances et des aptitudes, des conseils et des soutiens, des relations et de l'argent, autant de choses auxquelles les femmes n'ont très souvent pas accès. Pour faciliter leur participation à la vie politique, il faut des processus électoraux bien conçus, pour qu'elles puissent être élues, mais aussi des formations, des aides financières et un accès aux médias avant les élections, pour les y aider.

Enfin, il faut s'intéresser aux processus et aux institutions et faire en sorte qu'ils soient "sensibles au genre". Les problèmes auxquels se heurtent les femmes ne s'évaporent pas une fois qu'elles ont été élues ou nommées à une fonction politique importante. Lorsque les femmes accèdent à une institution politique telle que le Parlement, elles entrent dans un monde d'hommes. Elles entrent dans des institutions créées par des hommes et conduites par des hommes pendant des siècles. Il faut que la direction du Parlement, son règlement, ses procédures, ses horaires de travail et tout ce qui en fait un lieu de travail, soit adapté aux besoins et aux attentes des femmes comme des hommes.

Comme il ressort d'une étude que nous avons réalisée récemment, les parlements sensibles au genre sont ceux qui répondent aux besoins et aux intérêts aussi bien des femmes que des hommes dans leurs structures, leur fonctionnement et leurs méthodes de travail. Les résultats de ce travail de recherche qui s'est étalé sur trois ans seront présentés la semaine prochaine à notre Assemblée, à Berne. L'accent y est mis sur les cinq éléments qui font un parlement sensible au genre : premièrement, sa composition, l'objectif étant d'atteindre l'égalité des sexes, tant en nombre qu'en fonctions; deuxièmement, le cadre juridique, l'idée étant de veiller à ce qu'il y ait des lois propres à favoriser la réalisation des objectifs de l'égalité des sexes, ainsi qu'un plan d'action pour aider les parlements à appliquer des règles de fonctionnement respectueuses des besoins des femmes comme des hommes; troisièmement, les modalités de travail et les mécanismes d'intégration des questions de genre à l'ensemble des structures du Parlement (commissions, groupes parlementaires, etc.); quatrièmement, la culture et l'infrastructure, c'est-à-dire la mise en place d'un environnement qui ne soit pas sexiste et de structures qui répondent aux besoins des femmes comme des hommes; et cinquièmement, les partenaires stratégiques, à savoir les hommes, qui doivent assumer leurs responsabilités en matière d'égalité des sexes, et les partis politiques, qui doivent se montrer volontaristes et se soucier de l'égalité entre hommes et femmes.

Nous espérons que les conclusions de cette étude seront utiles dans le cadre des mesures nationales et internationales destinées à promouvoir la participation des femmes à la vie politique et la réalisation de l'égalité des sexes. L'UIP se félicite de l'engagement de l'ONU dans ce domaine. Avec la création d'ONU Femmes, nous sommes convaincus que cet engagement et la volonté qui l'accompagne ne feront que croître dans les prochaines années. Nous entendons poursuivre notre collaboration avec l'ONU dans ce domaine et souhaitons l'assurer de notre soutien.

Je vous remercie.